

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUILLET 2025 à 20 H 30**

Le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 juillet 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix) :** M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont trois pouvoirs) :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Catherine JEANTROUX (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)

Mme Marion CHOFFEL

M. Guy VACHON

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2025.035 : Mise à jour du tableau des effectifs : création de postes**

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines expose que, suite au recrutement d'une nouvelle ATSEM et compte tenu de la réorganisation du ménage en garderie induite par ce changement (recrutement d'une personne à temps plein et non à temps partiel), il est nécessaire de créer un nouveau poste d'Adjoint technique à raison de 10h par semaine répondant aux nouveaux besoins en matière de surveillance en cantine et en garderie.

De plus, la nouvelle ATSEM doit arriver en août avant le départ de la personne qui était en poste auparavant. Afin d'assurer le tuilage entre ces deux agents, il est donc proposé de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe qui sera supprimé ensuite.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, d'approuver cette proposition de création de postes et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches pour procéder au recrutement de ce nouvel agent.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

**Considérant**, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des missions d'agent technique polyvalent (cantine, surveillance) par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques,

**Considérant** la nécessité de créer un poste d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 afin d'assurer la continuité du service,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent technique polyvalent (cantine, surveillance) à temps non complet (durée : 10/35<sup>ème</sup>) au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les missions de surveillance à la cantine et à la garderie
- **APPROUVE** la création d'un poste d'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2025
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 17 Juillet 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Pascal DANCETTE**



**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 18/07/2025  
Affiché le : 18/07/2025